



Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

# PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET DU STRESS AU TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES

## Compte rendu de l'étude de cas menée en ROUMANIE

Juin 2015



Ce projet a bénéficié de l'appui scientifique du FFAW (Freiburg research centre for occupational sciences) et de l'ISTAS (Instituto Sindical de Trabajo, Ambiente y Salud.)





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

#### Table des matières

| 1. | NOTES DE TERRAIN                 | 4  |
|----|----------------------------------|----|
|    | CONTEXTE NATIONAL                |    |
|    | FACTEURS DE STRESS               |    |
|    | BONNES PRATIQUES                 |    |
| 5. | CONCLUSIONS                      | 10 |
| 6. | ANNEXE                           | 12 |
|    | Annexe 1: Délégation             | 12 |
|    | Annexe 2: Programme de la visite | 12 |
|    |                                  |    |





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

Le groupe consultatif de projet du CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation) et de la FEEE (Fédération Européenne des Employeurs de l'Éducation) désire remercier les membres du groupe d'étude local ainsi que l'ensemble des personnes interrogées en Roumanie pour leur temps et leur hospitalité.





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

#### 1. NOTES DE TERRAIN

Les informations utilisées dans ce rapport proviennent principalement d'entretiens de groupe semi-directifs menés avec un total de 25 participants clés. Ceux-ci se composent, d'une part, des partenaires sociaux à l'échelle nationale, incluant la FSLI (Federatia Sindicatelor Libere din Invatamant/Fédération des Syndicats Libres du Secteur de l'Éducation), les représentants d'Alma Mater (deux syndicats du secteur de l'éducation en Roumanie) et les agents du ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique (MDE), agissant en qualité d'employeur, et d'autre part, d'experts des questions de santé et d'éducation, comprenant les formateurs du FSLI et un professeur d'université. Des responsables d'établissements, des syndicalistes et des professeurs des établissements Princess Margaret et Alexandru Ioan Cuza ont également pris part à l'enquête. L'établissement Princess Margaret est une école publique de Bucarest dispensant un enseignement allant du niveau primaire au premier cycle du secondaire (élèves de 6 à 14 ans). Au cours de l'année scolaire 2014-2015, la structure comptait 45 classes, 1 178 élèves d'origines socio-économiques diverses (670 garçons et 508 filles) et 67 professeurs (60 femmes et 7 hommes), 17 d'entre eux travaillant à temps partiel. L'établissement loan Cuza est un lycée public de Bucarest dispensant un enseignement secondaire de deuxième cycle (élèves de 14 à 18 ans) à dominante scientifique. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, la structure comptait 29 classes, 859 élèves d'origine socioéconomique moyenne (494 garçons et 365 filles) et 54 professeurs (46 femmes et 8 hommes), 9 d'entre eux travaillant à temps partiel.

Le groupe d'étude était formé de deux représentants de la FEEE et quatre du CSEE, dont un représentant pour chaque organisation de l'UE, 3 représentants d'organisations de niveau national (pour la Roumanie, le Royaume-Uni et la Finlande) et un membre de l'équipe de recherche.

Le chercheur a procédé à des **entretiens de groupe semi-directifs**. À la fin de ces derniers, les autres membres du groupe d'étude avaient la possibilité de poser des questions supplémentaires, conformément aux lignes directrices convenues lors des réunions du comité consultatif. L'ensemble des entretiens se sont déroulés de façon constructive et dans une atmosphère agréable, ce qui a permis d'atteindre les objectifs de l'étude de cas, qui étaient de fournir une description de la situation sur le plan national, de favoriser l'identification et l'apprentissage des bonnes pratiques pour la prévention des risques psychologiques et de combattre le stress lié au travail dans les établissements scolaires du secondaire.

Toutes ces informations ont été analysées sur la base des enregistrements audio récupérés grâce à l'équipe de tournage, les notes du groupe d'étude et les discussions. Les données secondaires ont été obtenues grâce aux personnes interrogées et ont été traitées comme des documents pertinents.

Aux fins de la protection des données, les noms des membres du personnel interrogés ne sont pas mentionnés dans ce rapport.





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

#### 2. CONTEXTE NATIONAL

#### Système d'enseignement secondaire

La scolarité obligatoire et formelle commence à l'âge de six ans. Elle comprend l'enseignement primaire (les quatre premières années) et une partie de l'enseignement secondaire (les quatre dernières années). Les matières au programme sont les mathématiques, le roumain, l'histoire, la géographie, les sciences, l'art, l'initiation à l'informatique, l'éducation religieuse, la musique, l'éducation physique et l'instruction civique. À la fin de la 8e année, les étudiants doivent réussir le Testarea Naţională ou examen national, s'ils désirent pouvoir s'inscrire dans l'enseignement secondaire supérieur (lycée). Les élèves recalés doivent passer deux ans dans un établissement à visée professionnalisante, avant de pouvoir entrer au lycée. L'enseignement secondaire supérieur se divise en quatre années d'étude, deux obligatoires (les 8e et 9e années) et deux facultatives (les 11e et 12e années). Chaque lycée peut choisir de proposer une ou plusieurs des cinq filières académiques suivantes : Sciences, humanités, technique, voie professionnelle et sciences économiques. Celles-ci comportent des matières supplémentaires et jusqu'à 32 heures de cours par semaine. La filière choisie affecte les possibilités de poursuite d'études à l'université. Les élèves doivent passer et réussir l'examen national du baccalauréat ou Examenul National de Bacalaureat, afin de valider leur cursus.

En 2014, on comptait 5 232 écoles (primaires, secondaires et lycées confondus), financées intégralement par l'état pour 98 % d'entre elles, et 3 107 852 élèves (mai 2015). Un écart de ressources existe entre les zones rurales et urbaines.

#### Conditions de travail

Selon le MDE, 224 825 personnes travaillent dans le secteur de l'éducation primaire et secondaire en Roumanie, dont 171 335 professeurs titulaires, ayant validé des examens nationaux (données de mai 2015). Les femmes représentent environ 75 % des effectifs (année 2012-2013). L'âge moyen des professeurs dans l'enseignement secondaire est de 42 ans, 14 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 27 %, moins de 50 ans (TALIS, 2013).

76 % des enseignants(tes) sont employés à temps plein et pour une durée indéterminée, ce qui signifie une charge de travail d'au moins 40 heures par semaine, dont 18 heures de cours, face aux élèves (heures effectivement consacrées à l'enseignement). Les professeurs suppléants sont recrutés à temps plein, principalement à l'aide de contrats à durée déterminée d'un an, ce qui ne facilite pas leur intégration au sein des établissements. La majorité des professeurs travaillent dans une école, cependant, en fonction de la matière enseignée et du nombre d'élèves (moindre dans les zones rurales), certains doivent intervenir dans un voire deux établissements supplémentaires, afin d'atteindre les 18 heures d'enseignement (charge de travail fractionnée). En Roumanie, les écoles sont ouvertes du matin au soir et l'enseignement est réparti sur plusieurs périodes de la journée. Il est courant pour les professeurs de travailler le week-end étant donné que l'ensemble des activités extrascolaires avec les élèves et les formations des enseignants(tes) ne peuvent être organisés du lundi au vendredi.





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention: VS/2015/0030.

Les salaires des professeurs sont bas. Par exemple, en 2015, un professeur avec dix ans d'ancienneté n'occupant pas un poste de direction gagne environ 238 € par mois (le salaire minimum en Roumanie est de 217 € par mois). En outre, le salaire maximum après 40 ans de carrière est de 500 € par mois (comparable au salaire brut mensuel roumain qui est de 564 €). Au sein des pays de l'union Européenne, les professeurs roumains sont de loin les plus mal payés. Cela pose un problème de recrutement : les diplômés cherchent du travail dans d'autres secteurs plus rémunérateurs. Si les autres membres de la famille ne couvrent pas les besoins quotidiens, les enseignants(tes) doivent avoir un deuxième emploi, pour éviter de vivre dans la pauvreté. Le statut de l'enseignant, en tant que profession, est en déclin.

#### Santé et Sécurité au travail

Malgré la transposition de la directive 89/39/CEE en octobre 2006 (loi nº 319 du 14 juillet 2006 sur la santé et la sécurité des travailleurs), qui dispose qu'il incombe à l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs dans tous les aspects liés au travail (technologie, organisation du travail, etc.), seules les questions de sûreté technique au sein des écoles sont prises en charge par le système de SST, ce qui exclut une approche plus globale, visant à parvenir à une politique générale de prévention de l'ensemble des risques professionnels.

Il n'existe aucune disposition réglementaire particulière relative aux risques psychologiques ou à la prévention du stress au travail, bien qu'une prime de risque, représentant un pourcentage du salaire versé, témoigne d'une certaine reconnaissance du stress en tant que danger professionnel.

La loi dispose de l'obligation de créer des comités de santé et de sécurité au sein des organisations comptant plus de 49 employés. Ce comité est chargé des activités de prévention à l'échelle de l'école.

#### Dialogue social

Après de nombreuses années d'interruption, le dialogue social a été **relancé par le nouveau gouvernement**. Le **précédent gouvernement** a appliqué des coupes budgétaires et mesures d'austérité au secteur de l'éducation, se traduisant, notamment, par des **baisses et gels de salaire et une interdiction de recruter**. Ces mesures ont été suivies par une période de conflit social, qui semble avoir pris fin aujourd'hui.

#### 3. FACTEURS DE STRESS

Un accord important a été conclu par les partenaires sociaux, le ministère de l'Éducation et de la Recherche Scientifique et les syndicats sur les questions prioritaires liées aux conditions de travail. Si l'on s'en tient à la définition des facteurs de stress utilisée dans le cadre de ce projet, la **charge de travail** des professeurs et les bas salaires constituent les problèmes les plus sérieux au sein du système éducatif primaire et secondaire. Au niveau des établissements, la conclusion est identique. Les personnes interrogées, qu'il s'agisse de responsables d'établissement, de professeurs, de coordinateurs ou encore de syndicalistes, désignent à l'unanimité la **charge de travail** et les salaires médiocres. Une charge de travail trop importante peut exposer le personnel éducatif à des risques psychosociaux, notamment à travers les phénomènes nocifs suivants : des exigences quantitatives excessives, un rythme de





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention: VS/2015/0030.

travail effréné, un mélange des rôles, un conflit entre les vies professionnelle et familiale et un refoulement des émotions.

#### **Sources**

Les principales sources de charges de travail excessives mises en évidence par l'étude sont les suivantes.

#### • Une **lourdeur administrative** qui ajoute des heures de travail

En Roumanie, les professeurs sont soumis à une bureaucratie envahissante et doivent remplir de nombreux documents afin d'attester de la quasi-totalité de leurs actions. Ils doivent ainsi disposer d'un dossier personnel contenant le programme des cours, les supports pédagogiques, les évaluations des étudiants et les rapports portant sur chacun de leurs actes. Au niveau de l'établissement, chaque comité doit conserver un fichier spécial comportant l'ensemble des documents afférents aux procédures, plans d'action et décisions, tels les rapports ou procès-verbaux. Au total, une école peut compter plus de 43 comités différents, dont les compétences se chevauchent parfois ou qui font l'objet de modifications au gré de la volonté du ministère de l'Éducation ou des autorités locales.

Pour le MDE, ces données visent à évaluer le système scolaire et à générer des informations en vue d'améliorer les politiques en matière d'éducation ainsi que l'évaluation des écoles et ce, dans la perspective d'accorder des fonds et investissements supplémentaires à certains établissements. Au sein des écoles, la finalité de ces collectes de données n'apparaît pas clairement et les professeurs et responsables d'établissement concluent que l'information est uniquement recueillie à des fins d'archivage.

• Un programme scolaire considérable et de nombreux examens sur lesquels les professeurs n'ont aucun contrôle.

Le contenu des programmes est défini par le ministère de l'Éducation. Il n'est pas possible de s'en éloigner étant donné que les étudiants doivent passer des examens difficiles portant sur les matières obligatoires. Les professeurs considèrent les programmes scolaires roumains trop vastes, ce qui les empêche d'approfondir les thèmes évoqués en classe et de privilégier la qualité de l'enseignement. Les matières sont abordées brièvement et ne correspondent souvent pas à l'âge des élèves. Le programme pédagogique inclut une quantité considérable de devoirs et d'examens et requiert la correction de nombreuses copies.

#### • Ratio élève/enseignant

Le gel des recrutements entre 2009 et 2014 a entraîné une baisse du nombre d'enseignants(tes) et une fusion des classes et établissements. Les classes sont ainsi passées de 24 à 36 élèves, le ministère prenant en charge la répartition du nombre d'élèves par établissement. Pour les professeurs, il s'agit d'une situation extrêmement éreintante, car les leçons doivent être adaptées à des élèves de niveaux variés, ayant besoin de différentes méthodes pédagogiques.

#### 4. BONNES PRATIQUES

Malgré le fait que les partenaires sociaux, les enseignants(tes) et les responsables d'établissement non syndiqués n'estiment pas ouvertement que la bureaucratie, les programmes scolaires, les politiques de recrutement, les salaires et la charge de travail





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention: VS/2015/0030.

relèvent du domaine de la santé et de la sécurité professionnelles, en raison, notamment, de l'approche technocratique et sécuritaire de la prévention précédemment mentionnée, ces questions sont tout de même liées au phénomène des risques psychosociaux et du stress au travail et plus encore, à des dispositifs de prévention à la source. L'identification des problèmes et des façons et mesures pour y remédier pourrait améliorer le niveau des initiatives de prévention, en intégrant inconsciemment les thématiques des risques psychosociaux et du stress professionnel dans le dialogue national d'une part et au sein du processus de gestion globale des écoles d'autre part.

#### Mesures au niveau national

En 2014, un accord a été signé entre le gouvernement roumain et les syndicats d'enseignants(tes) par rapport au secteur de l'éducation. Par cet accord, le gouvernement s'est engagé, entre autres, d'augmenter le salaire des professeurs de 10 % en 2015, de **recruter 2 500 enseignants(tes)** et de rédiger une nouvelle loi sur l'éducation. Le recrutement de nouveaux professeurs est un moyen efficace de faire baisser la charge de travail. Maintes dispositions de la nouvelle loi font débat, dont les négociations qui doivent précéder la mise en place des mesures de réduction de la charge de travail. Les entretiens ont démontré un accord complet sur plusieurs propositions de réduction de la charge de travail des professeurs. Leur intégration à la nouvelle loi sur l'éducation, s'ajoutant à la mesure de recrutement des professeurs déjà mise en place, serait considérée comme un élément positif. Trois moyens supplémentaires de réduction de la charge de travail ont été évoqués :

- Refondation des programmes scolaires nationaux, diminution de la quantité d'informations transmises, en mettant l'accent sur l'aspect pratique, pour passer d'un enseignement théorique pesant à une application des connaissances et à leur adaptation à l'âge des élèves.
- Baisse de la bureaucratie par la réduction substantielle du nombre de comités obligatoires au sein des écoles et de leurs obligations administratives. L'objectif est de permettre aux enseignants(tes) de consacrer leurs heures de travail à l'enseignement plutôt qu'à d'autres formalités.
- Diminution de la taille des classes (aujourd'hui, on compte 35 élèves par classe alors que ce nombre est légalement limité à 25-28) grâce au recrutement de professeurs supplémentaires.

Le but est d'améliorer les conditions de travail et la qualité de l'enseignement.

#### Mesures à l'échelle de l'école

Les activités formelles de santé et de sécurité au travail (SST) menées par le comité de santé et de sécurité sont uniquement liées à des questions de sûreté, conformément au principe de l'évaluation du risque et aux éléments qui y sont associés, dont notamment, l'identification des dangers, la participation des employés et de leurs représentants, la mise en place de mesures adéquates, la documentation, les réévaluations périodiques ainsi que la sensibilisation et la formation. L'accent est mis en particulier sur les premiers secours, la lutte contre les incendies, l'évacuation du personnel (et des élèves) et l'ensemble des mesures





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention: VS/2015/0030.

nécessaires, incluant, par exemple, le contact avec les services extérieurs adéquats (police, pompiers, etc.), la désignation d'employés affectés à l'application des mesures et la mise à disposition d'informations, d'instructions et de formations à l'ensemble des personnels et étudiants. La différence la plus flagrante entre les deux écoles mentionnées par l'étude de cas est que le lycée Alexandru Ion Cuza a obtenu des fonds de la part du conseil municipal dans le cadre d'un essai de sous-traitance des activités de prévention.

Aucune des deux écoles n'a de politique officielle en matière de stress au travail ou de prévention des risques psychosociaux. Cependant, la prévention des risques psychosociaux et du stress au travail est intégrée à la gestion centrale des établissements.

Les directeurs d'école, professeurs, syndicalistes et coordinateurs de comités au sein des établissements jugent n'avoir aucune influence sur les véritables solutions de réduction de la charge de travail. Ils proposent le recrutement de davantage de professeurs, la diminution de la taille des programmes, la réduction du nombre de comités et la baisse des obligations administratives au niveau national. Ces propositions sont semblables à celles défendues et négociées par les partenaires sociaux nationaux.

Toutefois, entre-temps, dans le cadre de l'école, les responsables d'établissement ainsi que le personnel ont trouvé des moyens de gérer la charge de travail et le changement de leurs conditions d'exercice. Les principales mesures prises dans les deux écoles sont similaires. Par conséquent, il a été décidé de les présenter conjointement :

#### Équipes de travail participatives et responsabilités partagées

Les comités méthodologiques ou des différents départements se réunissant une fois par mois sont utilisés pour partager des supports pédagogiques et des idées, pour mettre en place une planification du travail participative et pour répartir des tâches et témoigner des résultats obtenus, dans le cadre, notamment, de la préparation des étudiants aux examens, de l'enseignement de certains sujets, de la programmation des cours, etc. De cette façon, le temps de préparation des leçons est réduit et les professeurs acquièrent davantage confiance en eux. Les coordinateurs de comité organisent ces réunions avec les autres professeurs et le responsable d'établissement n'y participe pas.

Au sein des deux écoles, un conseil des coordinateurs est responsable de différents domaines. L'ensemble des questions et remarques liées à ces domaines sont d'abord adressées et prises en charge par ces coordinateurs et uniquement transmises au responsable d'établissement si aucune solution n'a pu être trouvée. Les professeurs savent à qui s'adresser en premier lieu, car cette information leur est fournie au début des réunions.

Les responsables d'établissement jouent un rôle important dans l'instauration de conditions favorables à l'esprit d'entraide et à sa mise en avant. Les comités servent ainsi à former une équipe ou encore à impliquer l'ensemble des membres dans l'élaboration de solutions aux problèmes. En outre, ils permettent la recherche et l'organisation d'activités encourageant l'esprit d'équipe à des fins de cohésion, en plus de constituer un lieu d'échanges sur les actions menées.

La stabilité contractuelle du personnel (une grande ancienneté et des contrats à durée indéterminée) est tenue pour essentielle afin de rester investi dans l'équipe, de pouvoir faire connaissance et de pouvoir profiter d'une longue expérience professionnelle sur laquelle s'appuyer.





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

#### • Apprentissage entre pairs pour les nouveaux enseignants(tes)

Les nouveaux professeurs sont intégrés dans l'équipe suite à un programme d'apprentissage entre pairs incluant une composante de mentorat et un partage des supports pédagogiques afin d'alléger la charge de travail liée aux leçons à préparer en début de carrière.

#### • Organisation de l'emploi du temps

Eu égard aux effectifs des classes lors de la préparation des emplois du temps, les professeurs ayant le plus d'étudiants ont la priorité et peuvent choisir la façon dont leurs heures de travail sont réparties et, le cas échéant, des temps de repos sont prévus entre les différents cours.

#### 5. CONCLUSIONS

En Roumanie, dans le secteur de l'enseignement secondaire, les activités officielles de santé et de sécurité au travail concernent uniquement les questions de sûreté. Il n'existe aucune politique officielle en matière de stress au travail ou de prévention des risques psychosociaux. Cependant, la prévention des risques psychosociaux et du stress au travail est intégrée à la gestion centrale des établissements ainsi qu'au dialogue social encore balbutiant à l'échelle nationale. Toutefois, il conviendrait de développer une approche plus englobante, afin de mettre en place une politique de prévention générale, s'appliquant à la technologie, à l'organisation du travail (choix des méthodes et équipements professionnels, conception de l'espace de travail, procédure de distribution des missions, emplois du temps, etc.), aux relations sociales et à l'ensemble des facteurs liés à un environnement professionnel sain, ce qui inclut la prévention des risques professionnels, en particulier dans le domaine psychosocial.

En ce qui concerne les facteurs de stress mentionnés par la présente étude, les partenaires sociaux nationaux, les responsables d'établissement, les professeurs et leurs représentants au sein des écoles ont formellement désigné la charge de travail excessive et les bas salaires comme les plus grandes difficultés auxquelles fait face le secteur de l'éducation primaire et secondaire. Une charge de travail trop importante peut exposer le personnel éducatif à des risques psychosociaux, notamment à travers les phénomènes nocifs suivants : des exigences quantitatives excessives, un rythme de travail effréné, un mélange des rôles, un conflit entre les vies professionnelle et familiale et un refoulement des émotions.

Étant donné que les causes sont à chercher du côté d'une bureaucratie envahissante, de programmes trop vastes ou encore de ratios élèves-professeurs non adaptés, les solutions proposées à cet égard peuvent être appliquées à l'ensemble des écoles de l'union Européenne connaissant les mêmes problèmes liés à la charge de travail et aux motifs susmentionnés. Les mesures proposées sont :

- o une refondation des programmes, en vue de diminuer la quantité d'informations et d'adapter l'enseignement à l'âge des élèves;
- une réduction des obligations bureaucratiques;
- o un renforcement du recrutement de professeurs qualifiés;





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

- o un travail au sein d'équipes participatives et une répartition des responsabilités;
- o un apprentissage entre pairs pour les nouveaux enseignants(tes);
- o une modification des emplois du temps afin d'inclure des pauses.





Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

#### 6. ANNEXE

#### Annexe 1: Délégation

Susan Flocken, ETUCE

Sarah Kik, EFEE

Katharina Lenuck, ETUCE

Alexandra Cornea FSLE, Roumanie (ETUCE)

Sarah Lyons NUT, Royaume-Uni (CSEE)

Tari Aho, AIFEE, Finlande (EFEE)

Clara Llorens, ISTAS (enquêteur)

Wouter Massink et Otilia Barbara, Massink Media (équipe du film)

#### Annexe 2: Programme de la visite

|               | Case study in Romania: Agenda, key actors and informants |  |  |  |  |
|---------------|--|--|--|--|--|
| DAY           | HOUR   | ACTIVITY   |  |  |  |
| 20.05.        | 9:00 - 9:30  | Visit of FSLI Headquarter  |  |  |  |
| 2015          | 9:30 - 10:30   | <ul> <li>PRESENTATION AND DISCUSSION ON THE CASE STUDY [1]</li> <li>Short presentation of FSLI Romania</li> <li>Description of the secondary school system as this is the focus of case studies</li> <li>Information on the education workforce in Romania on the secondary schools</li> <li>Information on social dialogue main features; trade unions and employers' activities.</li> <li>Questions and Answers</li> </ul> |  |  |  |
|               | 10:45 - 12:30  | <ul> <li>PRESENTATION AND DISCUSSION ON THE CASE STUDY [2]</li> <li>Legal basis for OSH in education in Romania</li> <li>Psychosocial risks and work related stress prevention and effects on working conditions</li> <li>The Committees for Health and Safety in Schools – the role of unions and management</li> </ul>   |  |  |  |
|               | 14:00 – 17:30  | STUDY VISIT [1]  Visit at School no. 114 "Princess Margareta" —  - Visit of the school  - Introduction on the topic  - Questions and Answers  - Conclusions  |  |  |  |
| 21.05<br>2015 | 9:30 - 13:00   | STUDY VISIT [2]  Visit at Theoretical High School "AlexandruloanCuza" —  Visit of the school Introduction on the topic Questions and Answers Conclusions   |  |  |  |





#### Projet de recherche sur les initiatives communes pour la prévention du stress

### Les partenaires sociaux en faveur de lieux de travail décents pour une vie professionnelle plus saine dans le secteur de l'éducation

Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne. Numéro de convention de subvention : VS/2015/0030.

| 15:00 – 17:00 | STUDY ON OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY IN SCHOOLS AND KINDERGARTENS IN ROMANIA.  - Working methodology - main problems Romanian schools are facing - the actions which school leaders are taking to ensure occupational health and safety in schools - the role of social dialogue in solving these problems & recommendations of the research team - Questions and Answers |
|---------------|--|
| 17:00 – 18:00 | EVALUATION SESSION OF THE STUDY VISIT  - Questions and Answers - Reporting - Other information   |